

RECHERCHE

# LE FRANCHISSEMENT D'UNE FRONTIÈRE ADMINISTRATIVE

UNE NOUVELLE FAÇON D'ABORDER  
LES LIMITES DE L'ENVIRONNEMENT  
HABITUEL INTERNE

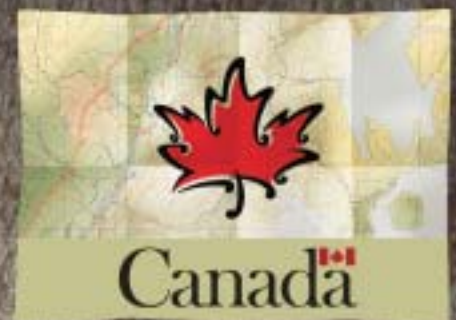
Document  
de discussion  
2003-2

*Une généreuse nature*

COMMISSION  
CANADIENNE  
DU TOURISME



CANADIAN  
TOURISM  
COMMISSION



---

# **Le franchissement d'une frontière administrative – Une nouvelle façon d'aborder les limites de l'environnement habituel interne**

---

Préparé pour :

la Commission canadienne du tourisme

par Judy Rogers<sup>1</sup>

Ottawa, Février 2002

---

<sup>1</sup> Présidente de Research Resolutions & Consulting Ltd., Judy Rogers est spécialiste en recherches-sondages. En 1995 et en 2001, Mme Rogers a entrepris, pour le compte d'organisations nationales, provinciales et territoriales canadiennes de recherche en tourisme, un examen majeur des principes directeurs énoncés par l'OMT pour mesurer le tourisme.

**Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada**

Rogers, Judy

Le franchissement d'une frontière administrative : une nouvelle façon d'aborder les limites de l'environnement habituel interne

Publ. aussi en anglais sous le titre : Crossing an administrative boundary.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-75371-2

No de cat. C86-182/2003F

1. Tourisme – Canada – Méthodes statistiques.

2. Tourisme – Méthodes statistiques.

I. Commission canadienne du tourisme.

II. Titre.

G155.C3R63 2003      338.4'7917104648      C2003-980334-1

Si vous souhaitez obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez envoyer un courriel au Centre de distribution de la CCT à : [distribution@ctc-cct.ca](mailto:distribution@ctc-cct.ca), en indiquant le numéro de référence #C50274F, ou visiter notre site web à [www.canadatourisme.com](http://www.canadatourisme.com).

---

## Résumé

Le présent article met en relief les questions associées à la mesure du tourisme interne qui ont été soulevées lors d'un examen récent des définitions opérationnelles au Canada. Un intérêt particulier est porté à la comparabilité des concepts et des estimations du tourisme international et du tourisme interne ainsi qu'aux contradictions apparentes dans les principes directeurs énoncés par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). L'auteur étudie la possibilité d'appliquer à la mesure du tourisme interne le même critère central utilisé pour mesurer le tourisme international, c'est-à-dire le franchissement d'une frontière administrative. Les déplacements des personnes et de l'argent d'une région administrative à une autre pourraient être l'équivalent opérationnel du concept de *quitter l'environnement habituel* sur les plans interne et international. L'objectif est de réduire la subjectivité et la variabilité dans la mesure du tourisme interne d'un pays à l'autre et de satisfaire aux exigences de plus en plus grandes concernant les données requises pour les comptes satellites du tourisme (CST) aux échelons national et infranational (comptes satellites provinciaux du tourisme, ou CSPT). L'article contient une analyse préliminaire de certaines enquêtes canadiennes et cerne les sujets qui devraient faire l'objet d'autres études.



# Table of Contents

---

Résumé .....	i
Introduction .....	1
Le contexte définitionnel .....	2
Quitter l'environnement habituel interne .....	2
La cohérence : un objectif souhaitable .....	5
Le franchissement d'une frontière administrative .....	6
Une réflexion à poursuivre .....	8
Conclusions .....	10
Annexe A.....	11
Annexe B.....	12



---

## Introduction

Comme les différents pays du monde semblent vouloir utiliser, pour les comptes satellites du tourisme (CST), une méthode commune qui englobe les dépenses du tourisme interne et international, les pressions s'accroissent pour que soient revues la définition de tourisme interne proposée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ainsi que les questions connexes touchant la mesure du tourisme. L'établissement de comptes satellites infranationaux du tourisme, tels que les comptes satellites provinciaux du tourisme (CSPT) au Canada, exige également une définition claire et mesurable du tourisme interne.

Le présent document tente de mettre en évidence un certain nombre de contradictions et de problèmes inhérents aux définitions opérationnelles du tourisme international et interne, et de formuler des suggestions visant leur harmonisation, de telle sorte que la mesure des deux phénomènes permette d'obtenir des estimations de volume et de valeur établies de manière plus cohérente.

Il étudie la possibilité d'appliquer à la mesure du tourisme interne le même critère central utilisé pour mesurer le tourisme international, c'est-à-dire le franchissement d'une frontière administrative. Les déplacements des personnes et de l'argent d'une région administrative à une autre pourraient être l'équivalent opérationnel du concept de *quitter l'environnement habituel* sur les plans interne et international.



---

## Le contexte définitionnel

Pour en arriver à une compréhension commune du *tourisme interne*, il faut d'abord s'entendre sur la définition et sur l'opérationnalisation du *tourisme* lui-même. La définition de base de *tourisme* adoptée par l'OMT en 1995 est la suivante :

Les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs.

De plus, l'OMT précise les types d'activités qui font partie du concept de *tourisme* et qui permettent d'établir une distinction entre les *voyageurs* et les *visiteurs*. Seuls les *visiteurs* sont inclus dans les statistiques sur le tourisme. Trois critères sont proposés pour différencier un « visiteur » des « autres voyageurs »<sup>2</sup> (pour plus de détails, voir l'annexe A).

1. Le voyage doit s'effectuer vers un lieu autre que celui de l'environnement habituel, ce qui exclut donc les trajets plus ou moins réguliers entre le domicile et le lieu de travail ou d'études;
2. Le séjour dans le lieu visité ne doit pas dépasser douze mois consécutifs, au-delà desquels le visiteur deviendrait un résident de ce lieu (du point de vue des statistiques);
3. Le motif principal de la visite doit être autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité, ce qui exclut les mouvements migratoires à des fins de travail.

Le chercheur en tourisme doit donc s'efforcer de concevoir des outils permettant de mesurer le « tourisme » en se rapprochant le plus possible de la définition de celui-ci. Pour différentes raisons historiques et pratiques, l'harmonisation de la collecte et de l'analyse des données d'un pays à l'autre a progressé davantage sur le plan international que sur le plan interne. Relativement peu d'efforts ont été déployés pour harmoniser les principes définitionnels et opérationnels du tourisme international avec ceux du tourisme interne ou pour harmoniser les systèmes de mesure nationaux d'un pays à l'autre. Même à l'intérieur d'un même pays comme le Canada, la définition « nationale » du tourisme interne et les définitions utilisées d'une province à l'autre diffèrent.

## Quitter l'environnement habituel interne

La mesure du tourisme interne accuse peut-être un certain retard par rapport à la mesure du tourisme international à cause de l'imprécision persistante du concept d'*environnement habituel* et de la façon de déterminer qu'un voyageur a quitté cet environnement. Les voyageurs qui franchissent des frontières internationales sont réputés, par définition, avoir quitté leur *environnement habituel* étant donné qu'ils ont quitté le territoire de leur pays. À l'exception des travailleurs frontaliers et de certaines catégories de personnel militaire et diplomatique, tout voyageur qui franchit une frontière internationale est un *visiteur* et contribue aux statistiques sur le tourisme. On ne peut établir une analogie directe pour établir la distinction entre voyage interne et tourisme interne. Examinons les exemples suivants :

- Un résident canadien vit à quelques kilomètres de la frontière canado-américaine. Cette personne se rend au théâtre ou va visiter des amis qui habitent quelques kilomètres plus loin, de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis. Ce voyageur est considéré comme un *touriste* international.

---

2 Organisation mondiale du tourisme, Rassemblement des statistiques de la dépense touristique, Manuel technique no 2, 1995, page 60.

- 
- Le même résident canadien, qui vit à quelques kilomètres de la frontière canado-américaine, fait un voyage semblable – c’est-à-dire parcourt une distance égale pour les mêmes motifs – pour se rendre à une destination canadienne. Ce voyageur n’est probablement pas considéré comme un *touriste* interne parce qu’il n’est pas présumé avoir quitté son environnement habituel.

En réalité, la mesure du tourisme interne est plus perturbée par l’opérationnalisation que ne l’est la mesure du tourisme international parce que, dans le contexte interne, le concept complexe d’*environnement habituel* doit se substituer à celui du franchissement d’une frontière internationale.

Dans l’intérêt de la cohérence des définitions et afin de satisfaire aux exigences de plus en plus grandes des comptes satellites du tourisme sur le plan infranational, la communauté canadienne des chercheurs en tourisme a décidé que le moment était venu de revoir la façon de distinguer le *tourisme interne* des *autres voyages internes*. À l’issue de l’enquête, il a été déterminé que la mesure du tourisme interne posait des problèmes particuliers aux chercheurs en tourisme :

1. D’un point de vue méthodologique et économique, le suivi des déplacements des personnes et de l’argent à l’intérieur d’un pays existe depuis moins longtemps et est moins bien documenté que celui des franchissements d’une frontière internationale, en grande partie parce que les exigences classiques en matière d’immigration et de balance des paiements sont essentiellement d’ordre international.
2. De plus, il n’existe pas de mécanisme administratif cohérent, correspondant aux contrôles frontaliers entre les pays, pour « dénombrer » les déplacements internes de personnes. Les *voyages* internes ne sont pas tous directement observables; ils ne sont donc pas directement mesurables et doivent être estimés à l’aide des témoignages des gens sur leurs propres comportements.
3. En affirmant qu’une seule personne peut avoir plusieurs environnements habituels (« *une certaine zone autour de son lieu de résidence plus tous les autres lieux qu’elle visite fréquemment* »<sup>3</sup>), l’OMT a créé l’obligation de tenir compte, pour distinguer le *tourisme* des *autres voyages*, de paramètres géographiques et de fréquence qui sont propres au tourisme interne.
4. Il peut être présumé que les résidents sont plus portés à avoir de *multiples environnements habituels* à l’intérieur du pays d’origine que lorsqu’ils franchissent des frontières internationales<sup>4</sup>. Les exemples classiques de *multiples environnements habituels* sont les résidences secondaires, les endroits fréquemment visités où habitent des amis et des membres de la famille, et autres du même genre. Pour que les estimations du tourisme interne soient cohérentes d’un pays à l’autre, il est nécessaire que les principes qui servent à examiner ces déplacements potentiellement répétitifs soient cohérents.

---

3 Organisation mondiale du tourisme. Concepts, définitions et classifications des statistiques du tourisme, Manuel technique no 1, 1995, page 15.

4 À l’exception de ceux qui vivent à proximité d’une frontière internationale.

5. Les récentes propositions d'élargir les catégories des dépenses antérieures au voyage et des biens touristiques non durables pour les comptes satellites du tourisme sont peut-être incompatibles avec l'orientation que prennent certains pays en précisant les paramètres du tourisme interne. Un exemple de divergence possible est celui des résidences secondaires. Si les visites à certaines résidences secondaires ou à toutes les résidences secondaires étaient exclues des statistiques sur le tourisme interne parce qu'elles représentent un exemple de *multiples environnements habituels*, la conciliation avec la proposition de considérer les meubles et appareils ménagers des résidences secondaires comme des *biens touristiques durables* pour les besoins des comptes satellites pourrait être difficile à réaliser<sup>5</sup>.
6. Au Canada, les visites d'une nuit ou plus et les dépenses associées à la portion d'un voyage à l'étranger qui se déroule dans le pays du résident sont exclues des estimations officielles du tourisme interne. Ces dépenses « internes » au cours d'un voyage à l'étranger sont également exclues des estimations officielles du tourisme émetteur. Même si elles sont expressément incluses dans le compte satellite du tourisme du Canada, ces dépenses ne semblent pas prises en compte dans les estimations du tourisme interne et international fournies par Statistique Canada afin que les utilisateurs des données en fassent l'analyse. Afin de corriger cette lacune, il y aurait peut-être lieu d'inclure des directives plus directes dans le manuel de l'OMT qui traite du tourisme interne<sup>6</sup>.
7. Le voyage interne comprend généralement un plus grand nombre d'excursions d'un jour que le voyage international. Selon la définition utilisée, le tourisme interne d'un jour peut comporter des volumes élevés dont la valeur est relativement faible. En fait, on peut se demander si tous les voyages d'un jour que le Canada prend en compte dans les estimations du tourisme interne satisfont à l'exigence de l'OMT précisant que le voyage doit comporter le recours à des *installations touristiques disponibles en général pour de courtes périodes*<sup>7</sup> puisque bon nombre de ces voyages sont faits pour visiter des amis et parents (voir les estimations pour une grande province canadienne au tableau A). Ces voyageurs ont-ils recours aux installations touristiques de la manière prévue par l'OMT? Sinon, est-ce une raison de les exclure du tourisme interne?

**Tableau A : Motif principal des voyages d'un jour à destination d'une grande province canadienne au départ...**

TOTAL (EN MILLIERS)	DU CANADA 43 705	DES É.-U. 22 239	D'OUTRE-MER 269
Agrément	37 %	49 %	49 %
Visite d'amis et de parents	34 %	13 %	23 %
Affaires	11 %	5 %	17 %
Autres	18 %	33 %	12 %

*Source : Totalisations spéciales harmonisées, EVC/EVI 1999, pages 2 et 3. Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario.*

5 Aranda Palmero, Eva. Análisis del concepto de "entorno habitual" en la estadística Familiarit, document présenté à la conférence intitulée Comptes satellites du tourisme : Des chiffres fiables pour de bonnes décisions opérationnelles, à Vancouver, au Canada, du 8 au 10 mai 2001. Organisation mondiale du tourisme. Compte satellite du tourisme – Mesure de la demande touristique totale, Document technique no 2 : Mesure de la demande touristique.

6 L'enquête sur les voyages internes de Statistique Canada (Enquête sur les voyages des Canadiens, ou EVC) collecte des renseignements concernant la portion canadienne des voyages à l'étranger. Ces renseignements sont inclus dans le CST, mais ne sont pas pris en compte par Statistique Canada lors de la publication des estimations du volume ou de la valeur du tourisme interne.

7 Organisation mondiale du tourisme. Rassemblement des statistiques du tourisme interne, Manuel technique no 3, 1995, page 10.

8. Certaines autorités minimisent les problèmes associés à l'opérationnalisation du concept de « quitter l'environnement habituel » en excluant les voyages internes d'un jour. Une telle approche engendre un manque d'homogénéité dans les mesures et rapports des différents pays ainsi que dans les pratiques du tourisme interne et international.

## La cohérence : un objectif souhaitable

En plus de faciliter la conciliation des comptes satellites du tourisme sur les plans national et infranational, les efforts déployés pour en arriver à une plus grande cohérence dans la définition opérationnelle du tourisme international et du tourisme interne sont motivés par la contribution que fait le tourisme interne aux estimations d'un pays concernant le volume total, la valeur et l'importance économique du tourisme.

Dans le cas du Canada, les mesures présentement utilisées indiquent que le tourisme interne représente environ 80 p. 100 de tous les voyages d'une nuit ou plus dans le pays, de tous les points de départ<sup>8</sup>. La modification en profondeur des principes liés à l'opérationnalisation du concept de *quitter l'environnement habituel interne* pourrait donc influencer grandement les estimations du volume et de l'importance économique du tourisme.

**Tableau B : Voyages d'une nuit ou plus effectués par des Canadiens pour se rendre dans un chalet privé au Canada**

	VOYAGES-PERSONNES	DÉPENSES*
Total du tourisme interne d'une nuit ou plus	84,2 millions	16,7 milliards \$
% des voyages-personnes d'une nuit ou plus et des dépenses liées à toutes les nuits passées dans un chalet privé ou une résidence secondaire	13 %	4 %

Source : Totalisations spéciales, EVC 1999. \*Dépenses au Canada.

Ainsi, si les voyages pour se rendre aux chalets privés étaient exclus des estimations du tourisme interne du Canada parce que ces destinations sont considérées comme l'un des *multiples environnements habituels* du voyageur, le nombre de voyages d'une nuit ou plus effectués par des Canadiens au Canada diminuerait d'environ un huitième (13 %) et les dépenses connexes de 4 p. 100, ce qui représente près de 700 millions de dollars (voir le tableau B).

En l'absence de comportements directement observables et de dossiers administratifs connexes tels que les dénombrements à la frontière qui sont disponibles pour mesurer le tourisme international, la façon dont le tourisme interne est expliqué au public dans le cadre d'une enquête déterminera en grande partie l'étendue et l'ampleur du phénomène. Le calcul des estimations du volume et des dépenses des touristes internes dépend de la façon dont la question est formulée et de l'interprétation qu'en fait le grand public. Dans un tel contexte, la subjectivité même du concept peut conduire à des désaccords entre les pays et oblige les concepteurs des enquêtes à décrire clairement, en des termes faciles à comprendre, le voyage qui est mesuré (c.-à-d. uniquement le volet *tourisme*).

<sup>8</sup> Statistique Canada, 1998, estimations de voyages-personnes d'une nuit ou plus : à l'étranger = 18 828 000; au pays = 74 409 000. Source : enquêtes canadiennes et internationales sur les voyages. Site Web Connexion : Entreprises touristiques (CTX), Commission canadienne du tourisme, octobre 2001.

---

Une étude récente réalisée par le Canada révèle que faute d'accès à des mesures administratives commodes telles que les statistiques sur l'immigration, la plupart des pays qui ont fait l'objet de l'étude évitent complètement d'utiliser les estimations de *voyageurs* pour mesurer le tourisme interne. Des pays comme le Canada, les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni emploient plutôt des outils d'enquête sociale afin d'encourager le résident à ne pas faire mention de ses voyages non touristiques, et ainsi obtenir des estimations de l'activité et des dépenses liées au tourisme interne (voir le tableau C).

**Tableau C : Les estimations du tourisme**

**Dénombrements à la frontière** – [travailleurs frontaliers/ceux qui sont rémunérés dans l'endroit visité (navetteurs) + personnel militaire + personnel diplomatique + réfugiés + personnes en transit + personnes dont le séjour maximum dépasse un an] = **tourisme international**

**Population résidente déclarant uniquement des voyages touristiques**, tels que filtrés par le répondant en fonction de critères préalablement établis tels que les distances minimales ou le motif du voyage (p. ex. en excluant les navetteurs) et comportant un séjour maximum de moins d'un an = **tourisme interne**

## Le franchissement d'une frontière administrative

Le franchissement d'une frontière administrative par des personnes et leur argent est un critère central dans la mesure du tourisme international. Ces déplacements des personnes et de l'activité économique vers l'autre côté d'une frontière internationale sont captés à l'aide de dossiers administratifs ou d'instruments d'enquête sociale, puis précisés par l'application de filtres prescrits par l'OMT tels que le motif et la durée du voyage. Si la même approche était adoptée pour mesurer le tourisme interne, les disparités entre les pays ainsi qu'entre la mesure interne et internationale pourraient être conciliées, et la subjectivité inhérente à l'opérationnalisation du concept de *quitter l'environnement habituel interne* disparaîtrait.

À travers l'histoire, le Canada a distingué le *tourisme* des *autres voyages* en se servant conjointement des motifs et de la fréquence des déplacements (à l'exclusion des navetteurs qui se rendent au travail ou à l'école) et d'une distance minimale<sup>9</sup> de la résidence permanente. Le critère de la distance était l'outil opérationnel utilisé pour déterminer si une personne avait quitté ou pas son environnement habituel.

À l'occasion d'une étude récente des questions relatives à la mesure du tourisme, la communauté canadienne des chercheurs en tourisme a accepté d'examiner une nouvelle méthode qui servirait à créer des frontières mesurables pour le tourisme interne et qui consisterait à remplacer le critère de la distance minimale par celui des déplacements d'une unité administrative ou économique à l'autre, à titre de mécanisme d'opérationnalisation du concept de *quitter l'environnement habituel interne*. Le rapport canadien recommandait que soit examinée la possibilité suivante :

*Abandonner tout critère de distance comme fondement de la définition de l'extérieur de l'environnement habituel et s'appuyer plutôt sur les concepts de centre économique et de transfert d'activité économique d'une région administrative à une autre, et sur des mesures plus élaborées du « but principal » et de la fréquence<sup>10</sup>.*

---

9 Pour le tourisme interne, la distance minimale est de 80 km ou plus de la résidence, aller seulement. Certaines provinces n'utilisent pas le critère de la distance minimale pour le voyage d'une nuit ou plus, mais appliquent celui du 80 km ou plus de la résidence au voyage d'un jour. Une province (l'Ontario) n'applique pas le critère de la distance minimale au voyage d'une nuit ou plus, mais exige qu'une distance de 40 km ou plus de la résidence soit parcourue pour considérer le déplacement comme un voyage d'un jour.

10 Rogers, Judy. Mesure du tourisme, examen des définitions opérationnelles, document préparé pour des provinces et territoires du Canada, la Commission canadienne du tourisme, Parcs Canada et Patrimoine Canada, décembre 2002, page 49.

---

Par contre, en 1999, Familitur (en Espagne) avait énoncé une restriction concernant la frontière municipale dans le cas des voyages de courte durée pour se rendre aux résidences secondaires, mais évalue présentement les conséquences d'une inclusion de tels voyages lorsqu'ils sont effectués dans la même municipalité que celle où est située la résidence principale<sup>11, 12</sup>. Les approches retenues par le Canada et l'Espagne peuvent sembler prendre des directions différentes, mais elles mettent en évidence les efforts déployés par la communauté internationale pour préciser et systématiser la mesure du tourisme interne en se fondant sur les frontières administratives.

Ces efforts sont dictés en partie par la complexité et la systématisation croissantes des comptes satellites du tourisme. Ainsi, dans un récent document de travail sur les indices de prix et la consommation touristique, Juan Manuel Pérez Mira fait observer que les voyages à destination des résidences secondaires exigent un traitement spécial lors d'une analyse économique.

*Dans le cas présent [les vacances dans les résidences secondaires], les consommateurs transfèrent leurs habitudes de consommation au lieu de destination, convertissant ainsi leur consommation en consommation touristique en vertu du fait qu'ils ont quitté leur environnement habituel. Par contre, dans le cas des voyages effectués par les résidents dans les limites du territoire de l'économie où sont compilées les données, autres que ceux pour se rendre à leurs résidences secondaires, les habitudes de consommation ressemblent davantage à celles du tourisme émetteur... l'inclusion des résidences secondaires comme lieu de vacances élargit automatiquement l'éventail des biens et services liés à la consommation touristique interne pour y inclure l'ensemble de tous les biens et services.<sup>13</sup> [TRAD]*

Cet exemple incite à formuler des hypothèses concernant la définition du tourisme interne et la ligne de démarcation entre tourisme et « vie quotidienne ». Si « tous les biens et services » sont englobés dans le concept de consommation touristique lorsque le voyageur se rend à une résidence secondaire, cette dernière devient-elle un second « environnement habituel » ou s'agit-il d'un déplacement à destination d'un lieu situé en dehors de l'environnement habituel du voyageur? Dans le premier cas (second environnement habituel), le voyage peut être comptabilisé ou pas dans les estimations du tourisme interne, en attendant la conciliation du concept de *multiples environnements habituels* proposé par l'OMT, des points de vue définitionnel et opérationnel. Dans le deuxième cas (lieu situé en dehors de l'environnement habituel du voyageur), le voyage entrerait manifestement dans le cadre du tourisme interne.

---

11 Aranda Palmero, Eva. Análisis del concept do “entorno habitual” en la estadística Familitur, document présenté à la conférence intitulée Comptes satellites du tourisme : Des chiffres fiables pour de bonnes décisions opérationnelles, à Vancouver, au Canada, du 8 au 10 mai 2001.

12 En 1999, les voyages de quatre nuits ou moins à destination de résidences secondaires situées à l'intérieur des limites municipales où se trouve la résidence principale avaient été exclus des estimations du tourisme interne. En 2000, l'enquête a été modifiée afin de réunir des renseignements sur les voyages pour se rendre à une résidence secondaire située dans la même municipalité que la résidence principale. Des essais sont en cours afin d'évaluer l'impact de ce changement. Les résultats préliminaires donnent à penser que les estimations du volume du tourisme interne augmenteraient d'environ 6 p. 100 si les voyages de courte durée à destination d'une résidence secondaire située dans les limites de la municipalité du répondant étaient pris en compte.

13 Pérez, Juan Manuel Mira. Price Indices and Tourism Consumption in the Framework of the Tourism Satellite Account (TSA), Université de Valence, octobre 2001, page 4.

---

Cet exemple soulève d'autres questions dont les suivantes : les spécialistes en mesure du tourisme doivent-ils considérer comme des *lieux de destination* les endroits qui sont situés dans la même municipalité que la résidence permanente ou les gens qui séjournent à leurs résidences secondaires sont-ils des consommateurs qui « transfèrent leurs habitudes de consommation au lieu de destination » au sens le plus intégral du concept de « transfert »?

Alors même que la communauté des chercheurs en tourisme examine les améliorations possibles au compte satellite du tourisme, il devient de plus en plus urgent de déterminer de manière cohérente et pratique les critères de définition du tourisme interne, ce qui englobe des segments clés de voyageurs comme ceux qui se rendent à leurs résidences secondaires, qui peuvent avoir des répercussions considérables sur les estimations du volume et de la valeur du tourisme interne. Tant que les spécialistes en mesure du tourisme se montreront favorables à l'utilisation de méthodes singulières pour mesurer le phénomène du tourisme interne, il sera difficile de s'entendre sur un ensemble de mesures et d'indicateurs économiques qui correspondent à la valeur du « tourisme » à l'échelle mondiale.

## Une réflexion à poursuivre

Si le franchissement d'une frontière administrative devenait le critère de base pour déterminer qu'on a quitté l'environnement habituel interne, il faudrait trouver à *l'intérieur* de chaque pays, un corollaire au concept de « pays ». Ce corollaire pourrait être les provinces, les États ou de plus petites unités administratives à l'intérieur d'un pays (p. ex. les comtés, les municipalités, etc.). L'établissement de principes directeurs pour les caractéristiques des unités administratives nationales obligerait les spécialistes en mesure du tourisme à utiliser de nouveaux éléments définitionnels. Certains des facteurs qui devraient être analysés et mis à l'essai, si cette approche était sérieusement envisagée, sont décrits ci-dessous.

- L'unité administrative correspond-elle à une unité technique de recensement ou à une unité d'échantillonnage de base de sorte que les données d'enquête puissent être facilement saisies, pondérées et extrapolées pour les résidents de l'unité?

Le fait de partir du « franchissement d'une frontière administrative » pour définir le voyage interne rendrait les estimations du tourisme international et interne plus cohérentes, mais ne pourrait remédier à l'absence de dénombrements à la frontière qui seraient également fort utiles sur le plan interne. Les enquêtes sociales demeurerait le principal mécanisme de collecte de données sur les « volumes de voyages » et pourraient peut-être même être utilisées pour obtenir des estimations du tourisme international puisque des régions comme l'Europe abandonnent des mécanismes administratifs tels que les dénombrements d'immigration.

Dans une optique interne, il est important d'examiner la possibilité de restreindre les unités administratives à celles qui sont mesurées lors d'un recensement de la population.

- La variabilité de la taille et des caractéristiques des unités administratives d'un pays à l'autre pourrait-elle susciter de nouvelles préoccupations concernant les désaccords possibles dans la façon d'estimer le tourisme interne?

---

Le Canada compte dix provinces et trois territoires, sur un territoire de 9 093 507 km<sup>2</sup>. Chaque province possède entre six et quatorze régions touristiques ou économiques. Par contraste, l'Espagne compte 52 provinces sur une superficie de 504 782 km<sup>2</sup>. En utilisant ces deux pays comme exemples, la même disparité relative qui caractérise la mesure du tourisme international (tourisme émetteur) s'appliquerait au tourisme interne advenant l'adoption de la « province » comme unité administrative. Un Espagnol pourrait devoir parcourir des distances beaucoup moindres que son homologue canadien a) pour quitter l'Espagne à titre de touriste international ou b) pour quitter une province de l'Espagne à titre de touriste interne.

Les différences de distance et de densité comme celles-ci sont acceptées depuis longtemps dans la mesure du tourisme international. Si on adopte une approche analogue fondée sur la frontière administrative ou sur l'unité économique pour définir les déplacements *internes* de personnes et d'argent, des pays comme le Canada pourraient devoir procéder à un important réajustement de leurs estimations du tourisme interne. Des essais préliminaires sur les conséquences du passage d'une définition basée sur la distance (le fait de quitter l'environnement habituel), à une définition fondée sur le franchissement d'une frontière administrative ont été réalisés au Canada (voir les détails à l'annexe B).

Les résultats des essais préliminaires donnent à penser que, pour les voyages d'une nuit ou plus, les estimations varient en fonction des caractéristiques de l'unité administrative (comté). Par exemple, dans les unités administratives qui couvrent des régions géographiques relativement petites et dont les populations sont importantes, les estimations du tourisme augmentent lorsque l'on remplace la méthode de la distance minimale (80 km de la résidence, aller seulement) par celle du franchissement d'une frontière. Pour les unités administratives situées en régions rurales, qui s'étendent sur de vastes régions géographiques mais comptent de faibles populations, les estimations du tourisme diminuent lorsque la méthode du franchissement d'une frontière est appliquée.

- L'approche basée sur l'unité administrative permet-elle d'obtenir des estimations du tourisme interne qui sont utiles aux spécialistes de la planification et de la commercialisation du tourisme à différents paliers infranationaux (provinces, régions touristiques infraprovinciales, municipalités)?

Tel que déjà mentionné, dans un pays comme le Canada, 80 p. 100 de tout le tourisme d'une nuit ou plus est interne selon les définitions présentement utilisées. À la lumière des volumes et de la valeur correspondante du tourisme à destination des différentes collectivités de l'ensemble du pays, l'on cherche actuellement à réunir des renseignements fiables sur les déplacements des Canadiens aux échelles nationale, provinciale et infraprovinciale. Ces demandes de renseignements devront être prises en compte lors de l'élaboration des lignes directrices pour la définition des « unités administratives ».

- Les frontières administratives internes sont-elles suffisamment stables pour servir de base à des données sur les tendances?

À l'intérieur des pays, les frontières des unités administratives sont plus fréquemment modifiées, en raison de la conjoncture économique, politique et sociale, que les frontières internationales. Il faudra s'interroger sur la stabilité de ces unités avant de les adopter comme principaux moyens de définir un environnement habituel *interne*.



---

## Conclusions

Les organisations spécialisées en mesure du tourisme dans des pays tels que l'Espagne et le Canada sont en train de revoir leurs définitions opérationnelles du tourisme interne, en réaction, du moins en partie, à la consolidation des principes sous-jacents aux comptes satellites du tourisme (TSA) et aux comptes satellites provinciaux du tourisme. Les difficultés de définition qui subsistent en ce qui concerne la mesure du tourisme interne peuvent aussi avoir des conséquences pour le tourisme international puisque les contrôles frontaliers deviennent moins usuels entre les pays. Étant donné que l'activité touristique qui doit être mesurée sans pouvoir profiter des données recueillies lors des contrôles frontaliers occupe une place plus importante qu'auparavant, c'est peut-être le moment idéal de revoir les principes directeurs et les recommandations de l'OMT concernant le tourisme interne.

Il est suggéré ici d'envisager la possibilité de mesurer le tourisme interne en utilisant le concept central qui définit présentement le tourisme international – les déplacements de personnes et d'argent d'une unité administrative à une autre. L'adoption de cette approche pourrait réduire la subjectivité qui prévaut présentement dans les pays lorsque vient le moment de préciser les circonstances dans lesquelles un voyageur quitte son *environnement habituel interne* et devient un visiteur interne. Comme cela s'est fait pour mesurer le tourisme international, il faudrait probablement ajouter des paramètres relatifs à la durée et au motif principal des déplacements pour établir une distinction entre le *tourisme interne* et le *voyage interne*. Certains de ces paramètres supplémentaires, surtout le concept des *multiples environnements habituels*, pourraient justifier une attention particulière.

L'application de la même approche, le fait de *quitter l'environnement habituel*, pour mesurer le tourisme international et le tourisme interne a quelque chose d'élégant sur le plan conceptuel. Une question importante demeure cependant en suspens; il reste en effet à déterminer si l'application au tourisme interne d'une approche fondée sur la frontière administrative permettra d'obtenir des estimations plus acceptables et plus cohérentes que celles générées actuellement. Pour répondre à cette question, l'OMT et les pays membres devront poursuivre leur réflexion et réaliser d'autres études. Les résultats de celles-ci pourraient réduire la subjectivité et la variabilité des estimations du tourisme interne partout dans le monde, favoriser l'émergence de nouvelles solutions en matière de mesure pour les nouveaux pays sans frontières, et permettre une meilleure harmonisation des statistiques touristiques et des comptes satellites du tourisme.

## Annexe A

La description des personnes que l'OMT recommande de considérer ou non comme des « visiteurs » ainsi que la justification de ces recommandations sont présentées sous forme de principes directeurs dans le manuel des concepts et des définitions<sup>14</sup>. Les éléments immédiatement applicables à la présente analyse sont énumérés au tableau A1.

**Tableau A1 : Principes directeurs de l'OMT relativement aux « visiteurs »**

CATÉGORIE	RECOMMANDATION DE L'OMT
Personnes faisant la navette pour se rendre à un lieu habituel de travail	Doivent être exclues.
Hommes ou femmes d'affaires voyageant entre des filiales de leur firme	À inclure lorsque le voyage les mène en dehors de leur environnement habituel.
Personnes sans lieu de travail fixe comme les pilotes, les routiers, les représentants, etc.	À inclure lorsque le voyage les mène en dehors de leur environnement habituel et qu'elles ne sont pas (complètement) rémunérées dans le lieu visité. Les voyages vers le siège social sont toujours exclus.
Personnes faisant la navette pour se rendre à un lieu habituel d'études	Doivent toujours être exclues.
Étudiants	Doivent être traités en tant que visiteurs du lieu ou du pays où ils font leurs études seulement si celui-ci est en dehors de leur environnement habituel, que le séjour (prévu) est de moins de 12 mois et que le motif principal du voyage dans ce lieu ou pays n'est pas l'exercice d'une activité rémunérée sur place <sup>15</sup> .
Personnes se rendant couramment dans certains lieux pour répondre à certains besoins quotidiens ou participer à des activités sportives, culturelles, sociales ou d'autres activités de loisirs, en tant qu'« acteurs » ou spectateurs	À exclure dans la mesure du possible, que ces lieux se trouvent ou non dans le pays du lieu de résidence.
Voyageurs se rendant dans des localités se trouvant dans le voisinage direct du lieu de résidence	À exclure si elles restent dans leur environnement habituel.
Personnes se rendant dans un autre lieu du même pays avec l'intention d'y rester <i>plus</i> d'un an	À exclure.
Personnes se rendant dans un autre lieu du même pays avec l'intention d'y rester <i>moins</i> d'un an	À exclure si le motif principal du voyage est l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.
Diplomates et représentants consulaires ainsi que les personnes à leur charge et leurs employés de maison	Ne doivent pas être traités comme des visiteurs internationaux quand il se rendent de leur pays d'origine à leur lieu d'affectation et vice versa. Bien qu'ils ne deviennent pas résidents du pays (et lieu) où se trouve leur poste, ils faut les assimiler à ces résidents quand ils voyagent dans le pays de leur lieu d'affectation.
Membres des forces armées	Ne doivent pas être traités comme des visiteurs quand ils voyagent de leur lieu (ou pays) d'origine à leur lieu (ou pays) d'affectation ou vice versa (voir diplomates).
Personnes quittant leur pays de résidence sans entrer dans un autre pays (par ex. personnes qui naviguant dans les eaux internationales)	Doivent être traités comme des visiteurs de leur pays.

14 Organisation mondiale du tourisme. Concepts, définitions et classifications des statistiques du tourisme, Manuel technique no 1, 1995, annexe B, pages 83 à 89.

15 Cela n'est pas entièrement conforme au traitement qui est réservé aux étudiants dans le manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international. Voir les distinctions à la note au bas de la page 84 du manuel technique no 1 de l'OMT.

---

## Annexe B

### Extrait des essais préliminaires concernant l'adoption du franchissement d'une frontière administrative comme critère du fait de quitter l'environnement habituel interne<sup>16</sup>

#### Le processus d'analyse

##### Limites des fichiers de microdonnées publics de l'EVC

Pour évaluer l'incidence de l'abandon du critère de la distance pour adopter plutôt le concept de centre économique et de transfert d'activité économique d'une région administrative à une autre, comme il est recommandé au chapitre G, nous avons dressé des tableaux spéciaux des fichiers de microdonnées publics de l'EVC 1999. Il est important de souligner les limites suivantes de cette analyse :

- Les fichiers de microdonnées publics comptent sur la volonté du consommateur de rendre compte de tout voyage d'une nuit ou plus effectué au cours du mois de référence à l'exclusion des voyages effectués pour se rendre au travail ou à l'école, à titre de membres d'une équipe de travail ou pour déménager dans une nouvelle résidence.
- Cette analyse doit être interprétée avec une certaine prudence parce que la taille géographique de certains « centres économiques » est plus grande qu'on ne le souhaiterait mais a été restreinte par le degré de détail géographique fourni par les fichiers de microdonnées publics de Statistique Canada. Bien qu'ils aient été géocodés au niveau de la subdivision de recensement dans les fichiers principaux, les dossiers des fichiers de microdonnées publics (mis à la disposition de l'auteure) ne contiennent un géocodage qu'au niveau de la division de recensement (DR), de la région métropolitaine de recensement (RMR) ou de la région touristique (RT), pour des raisons de confidentialité. En conséquence, la taille géographique du « centre économique » disponible pour analyse est limitée soit aux DR, soit aux RMR. Dans certains cas, ces unités géographiques représentent une très grande superficie et sont susceptibles d'être plus grandes que les unités économiques qui seraient utilisées si cette méthode était adoptée. Si la méthode de définition du tourisme fondée sur les centres économiques était adoptée, il est prévu que Statistique Canada filtrerait les données sur les unités géographiques au niveau de la région de dénombrement (RD) ou de la subdivision de recensement (SDR).
- Étant donné que des « distances minimales » sont imposées à l'étape de la présentation des données dans l'Enquête sur les voyages des Canadiens (40 km+ pour l'Ontario; 80 km+ pour le reste du Canada), il a été impossible de déterminer l'incidence d'une nouvelle définition de « centre économique » sur les estimations des voyages d'une journée. Par conséquent, tous les tableaux ne portent que sur les voyages d'une nuit ou plus.

---

16 Rogers, Judy. Mesure du tourisme, examen des définitions opérationnelles, document préparé pour des provinces et territoires du Canada, la Commission canadienne du tourisme, Parcs Canada et Patrimoine Canada, décembre 2002, pages 57 à 60.

---

## Définitions utilisées dans l'analyse des centres économiques

Nous avons fait des estimations du nombre total de visites d'une nuit ou plus, des dépenses et des nuits applicables à une division de recensement ou à une région métropolitaine de recensement pour les 19 unités géographiques du Canada. Nous avons utilisé trois « définitions » différentes, comme suit :

1. **Visites-personnes d'une nuit ou plus** : toutes les visites-personnes d'une nuit ou plus dans le cadre de tout *voyage* déclaré vers un lieu, sans égard à la distance parcourue du lieu de résidence vers la destination ou au lieu de l'arrêt d'une nuit ou plus. C'est la norme actuelle de présentation de rapports de l'Ontario.
2. **80 km+ aller, du lieu de résidence** : toutes les visites-personnes d'une nuit ou plus en un lieu dans le cadre d'un *voyage* pour lequel la destination mentionnée par le répondant se trouve (selon le répondant) à au moins 80 km aller du lieu de résidence (le lieu des arrêts [visites] d'une nuit ou plus peuvent ou non respecter la distance minimale). C'est la norme actuelle de présentation de rapports de Statistique Canada.
3. **Arrêt d'au moins une nuit à l'extérieur du lieu de résidence** : les visites-personnes d'une nuit ou plus à l'occasion d'un *voyage* au cours duquel au moins un des lieux d'arrêt d'une nuit ou plus se trouve à l'extérieur du centre économique de résidence du répondant (division de recensement ou RMR). Pourvu qu'au moins un arrêt d'une nuit ou plus se trouve à l'extérieur du lieu de résidence, toutes les visites du voyage sont incluses, même si elles se trouvent dans le centre économique de résidence du répondant.

Au moyen de ces définitions fondamentales (1 / 3), nous avons produit des estimations du volume et de la valeur du tourisme d'une nuit ou plus et du nombre de nuits passées dans chaque lieu utilisé dans l'analyse. Effectivement, une fois le « voyage » admis comme *voyage touristique* au moyen de chaque définition, toutes les visites ont été incluses dans les estimations du volume, de la valeur et du nombre de nuits. Il convient de noter que les estimations des dépenses, sans égard à la définition utilisée, comprennent toutes les dépenses attribuées au lieu parce qu'un arrêt d'une nuit ou plus y a été fait. Tous les billets pour des voyages comportant des destinations à l'extérieur du Canada sont exclus de ces calculs.

## Constatations préliminaires

Les constatations de l'exercice préliminaire sont présentées sous forme de variations en pourcentage entre les définitions de *80 km+* et de *1 arrêt+ à l'extérieur du centre économique* (voir tableaux B1 et B2).

À quelques exceptions près, un passage de la définition **voyage de 80 km+** à la définition **quitter le centre administratif ou économique** pour le *tourisme* d'une nuit ou plus donne lieu à :

- des estimations du volume (visites) légèrement supérieures;
- des incidences faibles sur les dépenses dans la région;
- des changements variables pour ce qui est des nuits-personnes dans les régions, selon la taille de la région.

L'incidence plus prononcée sur le volume par rapport à la valeur est probablement révélatrice des moindres dépenses encourues à l'occasion de voyages de courte distance par opposition aux longs voyages.

Trois lieux ont été utilisés pour illustrer les définitions « étendue » et « restreinte » d'une région. Dans chaque cas, lorsque l'entité géographique plus petite est utilisée pour définir une région, il y a augmentation du nombre de visites, des dépenses et du nombre de nuits lorsqu'on passe de la définition du tourisme de **80 km+** à la définition **au moins un arrêt d'une nuit à l'extérieur de la région**. Les trois cas sont la RMR de Chicoutimi, la DR qui comprend mais qui est géographiquement plus grande que la RMR; le centre de Toronto par opposition à la RMR de Toronto, dont la superficie est plus grande; et le centre de Montréal (DR) par opposition à la RMR de Montréal, géographiquement plus grande.

**Tableau B1 : Variation en % des visites, de la valeur et des nuits entre les définitions du tourisme interne « 80 km+ » et « centre économique »**

	DR 15 VANCOUVER	RMR VICTORIA	RMR CALGARY	PARC NATIONAL BANFF	RMR SASKATOON	DR WINNIPEG	DR KITCHENER	DR OSHAWA	RMR THUNDER BAY	DR PEMBROKE
<b>VISITES-PERSONNES D'UNE NUIT OU PLUS</b>										
Variation en % : 80 km+ / 1 arrêt+ à l'extérieur de la région	4,61 %	6,33 %	0,59 %	0,43 %	0,75 %	2,02 %	16,60 %	21,56 %	-2,58 %	-0,63 %
<b>DÉPENSES DANS LE LIEU</b>										
Variation en % : 80 km+ / 1 arrêt+ à l'extérieur de la région	1,15 %	1,86 %	-0,02 %	0,07 %	0,28 %	0,67 %	6,73 %	11,22 %	-0,42 %	-2,84 %
<b>NUITS-PERSONNES</b>										
Variation en % : 80 km+ / 1 arrêt+ à l'extérieur de la région	2,25 %	2,55 %	0,50 %	1,06 %	0,42 %	1,12 %	9,60 %	16,31 %	-1,46 %	-0,25 %

**Tableau B2 : Variation en % des visites, de la valeur et des nuits entre les définitions du tourisme interne « 80 km+ » et « centre économique »**

	DR TORONTO	RMR TORONTO	RMR CHICOUTIMI	DR 94 CHICOUTIMI	DR MONTRÉAL	RMR MONTRÉAL	RMR HALIFAX	RMR ST. JOHN'S
<b>VISITES-PERSONNES D'UNE NUIT OU PLUS</b>								
Variation en % : 80 km+ / 1 arrêt+ à l'extérieur de la région	4,65 %	0,41 %	-0,36 %	-3,15 %	4,14 %	1,09 %	0,83 %	1,13 %
<b>DÉPENSES DANS LE LIEU</b>								
Variation en % : 80 km+ / 1 arrêt+ à l'extérieur de la région	2,23 %	0,42 %	0,67 %	-0,25 %	0,73 %	0,47 %	0,36 %	0,25 %
<b>NUITS-PERSONNES</b>								
Variation en % : 80 km+ / 1 arrêt+ à l'extérieur de la région	3,00 %	-0,01 %	-0,27 %	-2,50 %	2,31 %	0,26 %	0,19 %	0,52 %

---